



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



©crédit photo : CCSVL - 2023

Conseil de développement de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral

107, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85400 LUÇON

n.sollier@sudvendeelittoral.fr – 06-69-12-23-74

<https://www.cc-sudvendeelittoral.fr/conseil-de-developpement>

MOT DU PRÉSIDENT

Chères lectrices, chers lecteurs,



©crédit photo : SVL, 2021

Vous trouverez dans ce rapport d'activité, le résumé du travail des commissions du Conseil de développement pour l'année 2023.

Cette année aura concerné plusieurs grands dossiers portés par la Communauté de communes, sur lesquels le Conseil de développement a émis des avis ou rédigé des propositions aux élus : le *Projet Alimentaire Territorial*, le *Projet de renforcement de la desserte TER entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle*, le *Contrat Local de Santé 2023-2028*, la préparation au *passage à la redevance incitative « déchets »*, au 01-01-2026.

Le CODEV, conformément à son rôle de catalyseur du débat citoyen, a initié un cycle de conférences sur l'eau [la 1[°], consacrée à la *Ressource en eau*, a rassemblé 120 personnes à Saint Michel-en-l'Herm, la 2[°], consacrée à la *Gestion et les Usages de l'eau*, a motivé 160 participants à Mareuil-sur-Lay-Dissais, la 3[°], qui portera sur la *Qualité de l'eau*, se tiendra le 7 mai prochain, à Sainte Hermine]. Permettre à des conférenciers compétents, documentés scientifiquement, de parler de notre territoire, permettre à nos concitoyens de débattre et de parler de leur territoire, n'est-ce pas déjà leur permettre de s'intéresser au futur du Sud Vendée Littoral ?

Je vous laisse prendre connaissance des travaux du Conseil de développement et vous souhaite une bonne lecture.

Jacques CORBIN
Président du Conseil de développement

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de développement (CODEV) est une instance consultative, de concertation sur les politiques publiques.

Porteur d'expertises diversifiées et force de propositions, il contribue à créer un dialogue entre acteurs du territoire, élus, citoyens, sur des questions d'intérêt commun.

Les activités du CODEV s'organisent autour d'une assemblée plénière, d'un conseil d'administration, d'un bureau et de trois commissions et onze groupes de travail.



membres bénévoles du Conseil de développement en 2023.

En plus des membres bénévoles, le Conseil de développement compte 6 membres issus de structures partenaires : la Chambre d'agriculture, l'Association des victimes de Xynthia, Sud Vendée Littoral Entreprises, l'Association pour la Défense des Services Publics et Actif emploi.



©crédit photo : SVL, 2022

L'Assemblée plénière qui réunit les membres du Conseil de développement, les élus et d'autres acteurs du territoire. Ce sont plus de 70 personnes qui ont participé à l'assemblée plénière du 22 mars 2023.

Le **Conseil d'administration**, composé d'un minimum de 21 personnes, définit les sujets d'études du conseil de développement, suit l'intégralité des travaux des commissions et groupes de travail.

LES 23 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(à la date du 1^{er} janvier 2024)

NOM	PRÉNOM	COMMUNE
CORBIN	Jacques	Luçon
BASSAND	Denis	Le Gué de Velluire
BONNEAU	Gérard	Le Gué de Velluire
CLAUTOUR	Jean-Yves	Rosnay
DES TOUCHES	Hugues	Triaize
AUBIN	Léonard	Rosnay
CAILLAUD	Philippe	L'Aiguillon-la Presqu'Île
CHARRIER	Philippe	Triaize
GIRARD	Michel	Sainte Gemme la Plaine
GOSELIN	Rodolphe	Chaillé les Marais
GUILHERME	Yvette	Luçon
JUTARD	Marinette	L'Île d'Elle
LAPORTA	Francis	L'Île d'Elle
LE FLANCHEC	Patrick	Luçon
LEVESQUE	Étienne	Luçon
LUCAS	Muriel	Luçon
MARTINEAU	Nathalie	Saint Etienne de Brilouet
PEIGNET	Christophe	Saint Michel en L'Herm
PÉROT	Denis	Luçon
RENARD	Renaud-Pierre	Moreilles
SUREAU	Marie-Hélène	Saint Michel en L'Herm
THOMAS	Pascal	L'Île d'Elle
VERCEUX	Sophie	L'Aiguillon-la Presqu'Île

Le **Bureau** du Conseil de développement est composé d'un **Président** et de quatre **Vice-présidents**. Ils ont pour mission d'organiser et de coordonner les travaux des commissions et de diriger les débats. Le **Président**, doit représenter le CODEV de façon permanente et auprès des différents partenaires.

Cette année 2023 a été marquée par la démission de M. Olivier COSTE, Vice-président du Conseil de développement, pour raison personnelle.

Le Conseil d'administration du 30 mai 2023 a élu M. Denis BASSAND, nouveau Vice-président du Conseil de développement.

COMPOSITION DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Jacques CORBIN

4 Vice-Présidents :

- Denis BASSAND,
- Gérard BONNEAU,
- Jean-Yves CLAUTOUR,
- Hugues des TOUCHES.



Denis BASSAND, un nouveau Vice-président au CODEV

Denis habite Le Gué de Velluire depuis l'an 2000 (24 ans) ; il est retraité. Lors de sa vie professionnelle, il était ingénieur BTP, Expert en assurance. Il rejoint le Conseil de développement en 2020, intéressé par les thématiques de la participation citoyenne et des thématiques liées au Plan Climat Air Energie Territorial, dont il a la charge en tant que référent du groupe de travail. Il est également représentant au Comité Leader de Sud Vendée Littoral.

©crédit photo : CCSVL, 2024

En 2023

- 1 Assemblée plénière en mars 2023
- 4 réunions du conseil d'administration
- 5 réunions de Bureau

LES COMMISSIONS ET LES GROUPES DE TRAVAIL

Commission 1 : Développement durable

- PCAET (Plan Climat Air Energie territorial)
- PAT (Projet Alimentaire Territorial)
- Plan Déchets

Commission 2 : Vie du territoire

- SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) – Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Habitat : Plan Local de l'Habitat
- Mobilités
- Eau
- Développement économique et numérique

Commission 3 : Services à la population

- Santé/ Social
- Enfance – Jeunesse – Culture – Sport

Un **groupe de travail** spécifique à la **Communication** du Conseil de développement a été recomposé en 2023. Son objectif sera de repenser la communication du Conseil de développement afin de mieux se faire connaître auprès du grand public. Ce sera un des objectifs du Conseil de développement en 2024.

En 2023, le Conseil d'administration a décidé d'assurer le suivi du développement économique et numérique et les actions liées à l'enfance, la jeunesse, la culture et le sport.

LA COORDINATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Depuis août 2022, la coordination des actions du Conseil de développement est assurée par Nicolas SOLLIER. La Communauté de communes met également à disposition du Conseil de développement le support de la cellule « communication », qui vient apporter son expertise autour des évènements du Conseil de développement : Assemblée plénière, le cycle de conférences sur l'eau, etc.

LES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL EN 2023

Les membres du Conseil de développement, réunis autour de 3 commissions et 11 groupes de travail se sont réunis tout au long de l'année. Chaque groupe de travail a un référent et définit une feuille de route pour l'année.

COMMISSION 1 : DÉVELOPPEMENT DURABLE

Groupe de travail « Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) »

Référent : M. Denis BASSAND

16 membres

Le groupe de travail PCAET a 4 sujets phares pour les années 2023 et 2024 :

- 1) PCAET :** Le PCAET, Plan Climat Air Energie Territorial est avant tout un outil de planification à la fois stratégique et opérationnel qui permet aux élus de la collectivité d'aborder l'ensemble des problématiques du climat, vaste sujet important et réglementaire et qui devient de plus en plus urgent.

Le Conseil de développement a travaillé de concert et en intelligence collective avec les élus et les citoyens pendant 2 années pleines, en ateliers participatifs et en commissions.

Plusieurs étapes ont été nécessaires pour aboutir au vote du Conseil Communautaire de décembre 2023. Le PCAET est validé pour une période de 6 années. 40 actions sont retenues avec des objectifs chiffrés et des points d'étape à réaliser chaque année.

A ce jour plusieurs actions sont en cours comme le Projet Alimentaire Territorial (PAT), le Guichet Unique de l'Habitat, le Schéma Directeur des Energies Renouvelables (SDE), et la création d'une société d'économie mixte de développement des ENR.

- 2) SDI (Semaine des Initiatives) 2023 :** Pour que ce plan fonctionne, dans l'intérêt collectif, il est impératif de bien comprendre où on veut aller, donner le cap et ensuite embarquer un maximum de personnes.

C'est un défi et un enjeu à la fois et il nous fallait informer et communiquer tous azimuts, en précisant bien que nous étions à la première écriture du PCAET.

Une première question nous a semblé évidente : « Existe-t-il sur notre territoire des initiatives qui sont en lien avec notre plan climat ? ».

Après recherches nous avons été surpris de constater qu'un certain nombre d'initiatives citoyennes (Entreprises, collectivités, agriculteurs, éleveurs, artisans, commerçants, particuliers) étaient présentes sur notre territoire et que nous devions les valoriser et les présenter au grand public, c'était une évidence.

Ce qui a donné la co-construction entre les élus et le conseil de développement de la Semaine Des Initiatives 2023 du 12 au 18 avril.

3) SDI 2024 : Le succès de l'édition 2023, tant sur le fond que sur l'organisation, nous a poussé à renouveler l'événement en 2024 avec le même objectif de mettre en lumière et de valoriser les acteurs locaux qui s'engagent au quotidien en faveur de la transition écologique et sociétale.

Mais cette année ce n'est plus une semaine, mais deux Semaines Des Initiatives, qui ont lieu du 19 avril au 7 mai 2024.

4) Les actions du projet Sol'Aire des Sables d'Olonne : Sol'Aire Les Côtes de Lumière est un collectif citoyens organisé en association qui œuvre pour développer les énergies renouvelables produites et consommées par les ménages du littoral vendéen. L'un des objectifs est d'organiser l'association et le regroupement des particuliers pour installer des équipements photovoltaïques à coût modéré. Un autre objectif est d'être force de propositions auprès des collectivités locales pour inscrire la production d'électricité dans le Plan Climat des Communautés de communes partenaires (actuellement 3 EPCI sont partenaires : Les Sables d'Olonne Agglo, Pays de Saint Gilles Croix de Vie, Vie et Boulogne).

Le territoire d'action de l'association Sol'Aire Côte de Lumière recouvre 5 communes de notre Communauté de communes : La Tranche sur Mer, L'Aiguillon-la Presqu'île, Saint Michel en L'Herm, Grues et Saint Denis du Payré.

Dans un premier temps nous avons rencontré un dirigeant de Sol'Aire afin de collecter un maximum d'informations sur leur modèle, afin de vérifier si ce modèle est duplicable sur l'ensemble des communes de notre territoire.

Et dans un second temps nous pensons qu'une rencontre avec les élus de SVL est nécessaire pour une présentation du modèle SOL'AIRE.

Groupe de travail « Projet Alimentaire Territorial (PAT) »

Référent : M. Hugues des TOUCHES

16 membres

Le groupe de travail du Conseil de développement a pris pour mission principale d'assurer le suivi de la réalisation du premier Projet Alimentaire sur le territoire Sud Vendée Littoral. La mission d'élaboration du PAT a été confiée par la Communauté de communes Sud Vendée Littoral à la Chambre d'Agriculture de Vendée.

La participation du groupe s'est faite sur les temps d'ateliers lors du diagnostic et avant l'été pour la priorisation des enjeux du PAT.

Le PAT va être présenté dans une version finale pour un vote au conseil communautaire du mois de mai 2024. Toutefois, ce document n'a pas vocation à être figé et sera évolutif. Des ateliers avec des étudiants du lycée de Pétré pourront être organisés début 2024 pour concourir à la finalisation des fiches actions du PAT.

Groupe de travail « Plan Déchets »

Référent : M. Gérard BONNEAU

13 membres

La participation des membres du CODEV aux réunions de la Commission Politique « déchets » de Sud Vendée Littoral n'a pas faibli. Nous répondons présents et apprécions d'être reconnus interlocuteurs, comme par exemple lors des deux jours de réflexions sur la réduction des déchets verts, programme TES (Transition Ecologique et Sociétale) en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial. Nous nous apercevons que les remarques, approches et suggestions, que nous avons formulées au gré des réunions, sont prises en compte.

Le plan de charge pour la mise en place de la Redevance Incitative (RI) est copieux, multiple et tous azimuts : meilleur tri, plan de prévention et réduction des déchets, cartes accès déchetterie, mise en conformité des déchetteries, puçage des bacs, prise en compte des cas particuliers et j'en passe... sans compter le ramassage et traitement des biodéchets.

Nous constatons que l'ensemble du service « déchets » de SVL fournit des prestations exemplaires et est passionné par le défi à relever pour janvier 2026. Mais nous constatons aussi que les populations sont inquiètes de la complexité de la mise en place de cette redevance incitative, du changement des habitudes à opérer, tant dans les zones rurales que dans les zones plus peuplées ainsi que les zones littorales, sans compter la problématique des bio déchets, mais surtout, elles sont inquiètes de la facturation à venir.

Le temps passe vite, trop vite peut-être. Les délais se rapprochent, les décisions vont devoir s'accélérer pour une meilleure visibilité attendue par les populations. Nous préconisons un véritable parler vrai, un sens affûté de la pédagogie pour faire comprendre, et donc faire accepter, cette réforme dans l'ensemble du projet. Il nous semble surtout indispensable que tous les élus s'emparent, expliquent et s'investissent dans cet objectif. Nous ne voudrions pas entendre « ah, ça vient de la com/com, ça vient d'en haut ».

COMMISSION 2 : VIE DU TERRITOIRE

Groupe de travail « Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) »

Référent : M. Hugues des TOUCHES

19 membres

Le groupe de travail a assuré le suivi des travaux d'élaboration du premier Schéma de Cohérence Territorial à l'échelle du Pays de Luçon devenu Communauté de communes Sud Vendée Littoral en 2017.

En 2023, le groupe de travail ne s'est pas réuni dans l'attente d'une saisine sur le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal. Les travaux ont débuté à l'échelle de la Communauté de communes en toute fin d'année 2023.

Le groupe de travail peaufine, par un travail de réflexion soutenu, un document commenté sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme

intercommunal. Ce document qui sera transmis en temps utile ensuite aux élus de l'intercommunalité.

La vision prospective dudit avis vise à anticiper les conséquences, de moins en moins incertaines, du réchauffement climatique dans une France à + 4° :

- conséquences sur le recul du trait de côte ;
- conséquences sur les terres susceptibles d'être reconquises par l'océan ;
- conséquences sur l'habitabilité de certaines zones côtières et le lot de vagues migratoires qui peuvent en découler.

Groupe de travail « Plan Local de l'Habitat »

Référent : M. Jacques CORBIN

13 membres

En 2023, le groupe de travail a poursuivi la réflexion engagée, laquelle a débouché sur l'adoption du Plan Local de l'Habitat (PLH). Tout au long de cette démarche participative encouragée par le M. Philippe BARRE, Vice-président en charge du dossier, ainsi que par Mme Aurélie RENOU, nous n'avons eu de cesse d'insister sur la nécessité de concevoir un PLH respectueux des paramètres suivants :

- maintenir la nécessaire mixité sociale, afin de construire des nouveaux quartiers de la diversité sociale ;
- privilégier, autant que faire se peut, la réhabilitation de l'habitat ancien et la construction neuve sur les délaissés fonciers, afin de respecter les objectifs de la Z.A.N. ;
- promouvoir, par la mobilisation simultanée des bailleurs privés et des bailleurs sociaux, la réponse à la demande multiforme de logements (du T1 au T5, locatif ou accession à la propriété, appartements ou maisons individuelles, etc.).

Groupe de travail « Mobilités »

Référent : M. Jacques CORBIN

15 membres

Du ferroviaire

En 2023, la commission a poursuivi son travail, en collaboration avec les CODEV de l'Aunis et du Pays de Fontenay-le-Comte, pour appuyer la demande de nouvelle desserte TER entre La Roche sur Yon et La Rochelle.

Lutter contre le réchauffement climatique, en proposant une alternative au « tout pour la voiture individuelle et tout le fret par camions » semblait frapper au coin du bon sens. Une desserte TER renforcée, avec des horaires adaptés aux besoins de déplacement et de nouvelles haltes à Champ-Saint-Père, Luçon (déjà existante), Nalliers, Velluire-Fontenay, Marans, Andilly-Saint-Ouen, est indispensable pour préparer l'avenir de nos territoires du pôle métropolitain Centre-Atlantique, en cohérence avec les SRADDET des Pays de la Loire et de Nouvelle Aquitaine.

A l'automne 2023, la Région Pays de la Loire a, de façon unilatérale, apporté une fin de non-recevoir à cette demande des forces économiques, des élus, des citoyens, tous soucieux de préparer l'avenir en proposant des modes de mobilités plus respectueux de la planète. Notre déception est grande, à la mesure du travail fourni, ainsi que des espoirs qu'il avait nourris.

Nous persistons à penser et à dire que le développement du ferroviaire, en général, et la desserte TER pour les zones plus éloignées des métropoles, en particulier, constitue une des réponses cohérentes et logiques pour lutter contre le réchauffement climatique.

Nous continuons à demander l'inscription du financement de la rénovation de la seconde voie ferroviaire entre La Roche sur Yon et La Rochelle au futur Contrat de Plan Etat-Région, même s'il s'est éloigné dans le temps.

Nous souhaitons que les 2 Régions solidaires (Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine) reprennent l'étude de développement de la desserte TER entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle, tant une telle desserte nous semble souhaitable, nécessaire et viable (au regard de la balance coûts-bénéfices).

Du routier

Les projets de contournement des communes de Saint Jean de Beugné et de Sainte Gemme la Plaine sont enfin actés, après des décennies d'atermoiements.

La route des plages du Sud Vendée Littoral est également en bonne voie.

Si tout ne peut pas se faire en un jour, des enjeux majeurs subsistent en matière de désenclavement :

- quid du contournement de Mareuil sur Lay-Dissais ?
- quid du nœud routier de Marans, dont la solution ne peut pas être pensée si elle déplace ledit nœud routier sur la commune de L'Île d'Elle ?
- quid de la transformation des D9 et D10 en itinéraire principal et alternatif entre le Sud Vendée et le Nord Charente-Maritime, en lieu et place de la RD 137 ?

Des liaisons intracommunautaires

Les logiques du SCoT et du futur PLUi vont renforcer le résidentiel, l'urbanisation et l'implantation des services publics et commerciaux dans la ville-centre, les pôles d'appui des bassins de vie (3) et les pôles locaux (5). Les 32 communes rurales, petites par définition, doivent continuer à permettre à leur population de bénéficier des facilités de vie du Sud Vendée Littoral, sauf à voir se développer un sentiment d'abandon chez nos concitoyens plus distants desdits pôles.

Par-delà les liaisons douces, et malgré l'existence du covoiturage et des transports solidaires, la question des mobilités entre les différentes communes de notre Communauté de communes reste centrale.

Nous regrettons que ce dossier des liaisons intracommunautaires ait pris du retard et sommes disponibles pour participer activement à la réflexion, ô combien importante, sur une question primordiale.

Groupe de travail « Eau »

Référent : M. Patrick LE FLANCHEC

23 membres

L'eau devient une thématique incontournable pour les politiques publiques ces dernières années. Plusieurs sujets gravitent autour de l'eau :

- sa raréfaction dans certaines zones du globe, sur fond de réchauffement climatique,
- les coupures d'eau dans certaines communes lors des derniers étés,
- les modifications de la pluviométrie, comportant de fortes disparités territoriales,
- les conflits autour de l'utilisation de l'eau à travers le monde.

La question de l'eau s'invite partout y compris en Sud Vendée Littoral. Si chacun souhaite que l'eau coule quand il ouvre le robinet chez soi, combien sommes-nous à ignorer totalement comment est réalisée cette prouesse permanente ?

C'est par ce questionnement que les membres du Conseil de développement ont souhaité organiser un cycle de conférences qui a débuté le 30 novembre 2023 par le sujet de la ressource en eau en Sud Vendée Littoral.

Informier les citoyens, permettre à chacun de se forger sa propre opinion personnelle à partir d'éléments apportés par des initiés sur le sujet : c'est l'un des rôles du Conseil de développement.

Ce sont près de 120 personnes qui ont participé à la première conférence organisée à Saint Michel en L'Herm. D'autres conférences sont prévues en 2024 : la gestion et les usages de l'eau fin février, la qualité de l'eau, début mai et les risques liés à l'eau en septembre ou octobre.

©crédit photo : SVL, 2023



COMMISSION 3 : SERVICES À LA POPULATION

Groupe de travail « Santé-Social »

Référent : M. Jean-Yves CLAUTOUR

10 membres

Le groupe de travail Santé /Social du CODEV a participé aux réunions de suivi du Contrat Local de Santé, notamment autour des questions de prévention. Ses membres sont restés également très attentifs à l'évolution de l'offre de soins sur notre territoire notamment en ce qui concerne le devenir du Centre Hospitalier de Luçon.

L'année 2023 a vu le lancement d'une réflexion autour des populations dites « fragiles » présentes sur notre territoire. Des données statistiques ont été recueillies lors de l'élaboration du Contrat Local de Santé (CLS) et de la Convention de Territoire Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales, mais la préoccupation des membres du groupe de travail était de mener une observation sur le terrain.

Une première approche a été engagée avec la participation de Mme Emmanuelle BERNARD et M. Philippe GEANT autour de la notion de fragilité, de précarité, de populations défavorisées. La décision a été prise de concrétiser cette démarche en proposant à 4 Centres Communaux d'Action Sociale de la CCSVL un échange sur leur perception de la réalité vécue sur le terrain. Ces entretiens ont démarré et feront l'objet d'une synthèse avec l'objectif de présenter les résultats lors d'une rencontre élargie à l'ensemble des acteurs de l'Action Sociale de notre territoire, sachant que ces éléments pourraient également être repris lors de l'évaluation et du renouvellement de la CTG au cours de l'année 2024.

Il est prévu également d'actualiser l'étude réalisée lors du précédent CODEV sur les publics en insertion en faisant un point de situation avec les associations rencontrées à cette époque.

Il convient également de remercier chaleureusement les collègues membres des groupes de travail qui pour des raisons de santé ont dû cesser leur collaboration.

LES PUBLICATIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Rapport d'activité 2022 : chaque début d'année, le CODEV édite un rapport d'activité de l'année précédente.

LES RENCONTRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Instances du Conseil de développement

- **Assemblée plénière**
 - ❖ 22 mars 2023 - Espace culturel de Saint Michel en L'Herm – 18 !h30
- **Conseil d'administration**
 - ❖ 26 janvier 2023 – Salle Epinasse Sainte Hermine - 18H
 - ❖ 30 mai 2023 - Lycée agricole Luçon-Pétré – Sainte Gemme la Plaine - 18H30
 - ❖ 12 septembre 2023 - Espace Epinasse – Sainte Hermine - 18H30
 - ❖ 7 décembre 2023 « Développement économique » - Salle du Conseil municipal – Nalliers – 18H30
- **Bureaux**
 - ❖ 10 janvier 2023 – Salle R+2 Communauté de communes – Luçon – 18H
 - ❖ 6 mars 2023 – organisation Assemblée plénière – Salle R+2 Communauté de communes – Luçon – 18H
 - ❖ 2 mai 2023 – Salle R+1 Communauté de communes – Luçon - 18H
 - ❖ 6 septembre 2023 – Salle des commissions – Triaize – 18H
 - ❖ 25 septembre 2023 – Salle R+1 Communauté de communes – Luçon – 18H
 - ❖ 2 octobre 2023 – Rencontre CODEV Erdre et Gesvres – Salle R+1 Communauté de communes – Luçon
- **Rencontre avec les élus de la CC Sud Vendée Littoral**
 - ❖ 29 novembre 2023 – Salle R+2 Communauté de communes – Luçon – 18H
- **Comité de programmation pour les fonds européens LEADER**
 - Participation des membres du collège privé du comité de programmation aux réunions
 - 23 février 2023 : comité de programmation
 - 10 juillet 2023 : comité de programmation
 - 4 décembre 2023 : comité de programmation
 - Elaboration de la candidature Leader 2023-2027
 - 21 novembre 2023 : atelier de construction de la stratégie 2023-2027

Commission 1 : Développement durable

- **Groupe de Travail « PCAET » :**
 - 11 janvier 2023 : commission CC SVL – participation du CODEV
 - 16 février 2023 : commission CC SVL – participation du CODEV
 - 27 mars 2023 : GT élargi pour l'organisation de la semaine des initiatives
 - 5 avril 2023 : commission CC SVL – participation du CODEV
 - 12 au 18 avril 2023 : co-organisation de la semaine des initiatives avec la Communauté de communes Sud Vendée Littoral
 - 7 juin 2023 : participation à l'atelier énergies renouvelables en Sud Vendée Littoral
 - 27 juin 2023 : commission CC SVL – participation du CODEV

- **6 juillet 2023** : Comité de pilotage de suivi du PCAET organisé par CCSVL avec participation du CODEV
- **26 octobre 2023** : commission CC SVL – participation du CODEV
- **22 novembre 2023** : commission CC SVL – participation du CODEV
- **18 décembre 2023** : groupe de travail élargi pour l'organisation de la seconde édition de la semaine des initiatives
- **Groupe de Travail « PAT » :**
 - **11 janvier 2023** : commission PCAET – diagnostic du PAT par la Chambre d'agriculture
 - **30 mars et 4 avril 2023** : Ateliers du PAT n°1 sur les enjeux du PAT
 - **9 et 11 mai 2023** : Ateliers du PAT n°2 sur la stratégie et les propositions d'actions
- **Groupe de Travail « Déchets » :**
 - **1^{er} février 2023** : commission CC SVL – participation du CODEV
 - **7 mars 2023** : groupe de travail Déchets du CODEV
 - **14 mars 2023** : commission CC SVL – participation du CODEV
 - **16 mai 2023** : commission CC SVL – participation du CODEV
 - **8 juin 2023** : réunion SVL de présentation aux membres du groupe de travail CODEV de la Redevance Incitative

Commission 2 : Vie du territoire

- **Groupe de Travail « Habitat » :**
 - **11 avril 2023** : Ateliers SVL consultation
 - **5 mai 2023** : Ateliers SVL consultation
 - **13 juillet 2023** : réunion SVL de présentation aux membres du groupe de travail CODEV du plan d'actions du PLH
- **Groupe de travail « Economie »**
 - **19 juin 2023** : rendez-vous entre les référents CODEV et le vice-président CCSVL
- **Groupe de travail « Mobilités »**
 - *A fixer pour la rencontre avec M. Tristan CAMPARDON*
- **Groupe de travail « Eau »**
 - **15 novembre 2023** : réunion de préparation de la première conférence sur l'eau : la ressource en eau
 - **30 novembre 2023** : première conférence « la ressource en eau » organisée par le Conseil de développement

Commission 3 : Services à la population

- **Groupe de Travail « Santé-Social » :**
 - **10 janvier 2023** : participation du CODEV aux ateliers de construction du Contrat Local de Santé, deuxième génération.
 - **9 mars 2023** : réunion du groupe de travail « Santé-Social » sur la notion de vulnérabilité des publics.
 - **11 mai 2023** : participation du CODEV aux ateliers de construction du Contrat Local de Santé, deuxième génération.
 - **22 mai 2023** : réunion du groupe de travail « Santé-Social » sur l'élaboration du Contrat Local de Santé, deuxième génération.
 - **23 mai 2023** : participation au Forum du bien vieillir coorganisé par le Conseil départemental et la Communauté de communes.
 - **6 juin 2023** : signature du Contrat Local de Santé, seconde génération.
 - **23 novembre 2023** : réunion du groupe de travail « Santé-Social » sur la vulnérabilité des publics.

Participations aux manifestations extérieures

- **1^{er} février 2023** : colloque sur le thème de la Jeunesse : « JeunesseS, Pouvoir de dire, pouvoir d'agir. »
- **10 mai 2023** : participation à un colloque du collège des transitions sociétales
- **16 juin 2023** : participation à la réunion InterCODEV sur les mobilités
- **Du 13 au 15 novembre 2023** : participation aux rencontres nationales de la Coordination Nationale des Conseils de Développement à Nancy – 1^{ère} participation du CODEV Sud Vendée Littoral

Communication

- ❖ **14 mars 2023** : conférence de presse de l'annonce de l'assemblée plénière.
- ❖ **29 mars 2023** : conférence de presse de présentation de « la semaine des initiatives, ensemble acteurs pour le climat ! »
- ❖ **Juin 2023** : publication de la vidéo de promotion du CODEV sur les réseaux sociaux
- ❖ **21 novembre 2023** : conférence de presse de présentation du cycle de conférence sur l'eau organisé par le Conseil de développement.
- ❖ **Décembre 2023** : communication dans le magazine de la Communauté de communes sur le Conseil de développement pour inviter la population à participer au CODEV.

LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

1^{ère} participation du Conseil de développement aux rencontres nationales de la Coordination Nationale des Conseils de développement à Nancy du 13 au 15 novembre 2023.

Extrait des actes des 14^{ème} rencontres nationales à Nancy – CNCD 2023

Du **13 au 15 novembre 2023**, la Métropole du Grand Nancy et son Conseil de développement ont accueilli les 14èmes Rencontres des Conseils de développement. Pendant trois jours, cet événement a été le théâtre de dialogues enrichissants, d'échanges dynamiques, de tables rondes stimulantes et d'ateliers inspirants.

Ensemble, nous avons exploré des solutions pour revitaliser la démocratie au quotidien, renforcer les collaborations, partager des expériences et trouver l'inspiration pour façonner l'avenir de la démocratie intercommunale.

Ces Rencontres ont également servi de cadre pour porter collectivement un manifeste, visant à accroître la visibilité de nos propositions. Nous avons adressé six recommandations au gouvernement, remises personnellement à Dominique Faure, témoignant ainsi de notre détermination à influencer positivement le paysage démocratique.



Rencontre le 2 octobre 2023 du Conseil de développement Erdre et Gesvres

Ce qu'il faut retenir du fonctionnement du CODEV Erdre et Gesvres :

L'organisation du CODEV :

Le CODEV a connu un changement de cap important il y a 10 ans, avec une réorganisation. Il est devenu aujourd'hui un espace de rencontre sur des thématiques.

Les membres sont généralement des personnes impliquées dans les associations ou sont aussi des anciens élus. Ils sont organisés en association avec une co-présidence de trois personnes : deux hommes, une femme, deux actifs, un retraité. Ceci afin de représenter au maximum la diversité des adhérents.

L'adhésion est gratuite et la participation reste bénévole. Ils sont aujourd'hui 75 membres, mais 30 d'entre eux sont le noyau dur. Toutes les décisions sont prises par consensus. Cela nécessite beaucoup d'échanges.

Organisation des temps de réunion : les bureaux sont organisés en journée pour permettre de réserver les soirées aux réunions des groupes de travail. Cela favorise la participation des actifs.

Les relations avec la CC : le CODEV est organisé en association. La CC met en place des moyens humains : un animateur avec un temps complet, et un budget pour l'association.

Peu de saisine de la part de la CC, il existe une coopération entre les deux organismes. La CC intègre également le CODEV dans les COPIL de suivi de projets.

Quatre élus CC Erdre et Gesvres font partie du Conseil d'administration du CODEV.

Aujourd'hui, le CODEV est reconnu par les élus comme une instance de participation citoyenne. Le CODEV est un outil d'intelligence collective. La Communauté de communes s'appuie parfois sur leur compétence pour assurer un débat sur des sujets de politiques publiques complexes. Le CODEV bénéficie d'une image de facilitateur pour le territoire, aux yeux des habitants, ce n'est ni une institution, ni une association du territoire.

Faire connaître le CODEV : Ils sont allés dans chaque commune, sur des temps de marchés ou de rencontres. Il faut que les gens se sentent légitimes à venir. Ils participent à l'accueil des nouveaux habitants en présentant à cette occasion le CODEV. Ils ont également organisé des micros-trottoirs sur des sujets de politiques publiques. Des rencontres avec lycéens sont prévues pour avoir un regard des lycées sur le sujet d'actualité. A chaque événement, ils mettent tout en œuvre pour tendre vers la représentativité citoyenne.

Travail dans un réseau CODEV : Réseau 44 des CODEV : il regroupe plusieurs CODEV. Au CESER il y a toujours une place pour le CODEV. Ce réseau permet de maintenir des liens et une interconnaissance entre chaque conseil de développement.

Il y a également un réseau d'animateur 44. La CNCD apporte cet échange et du dialogue également au niveau national. Le CODEV Erdre et Gesvres est membre de la CNCD.

Plus d'infos : Toutes les informations sur le CODEV Erdre et Gesvres : <https://www.voixcitoyenne.fr/accueil>